

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 36 (1931)

**Artikel:** Petite pièce en l'honneur de la Sainte Vierge

**Autor:** Amweg, Gustav

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549913>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PETITE PIÈCE EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE

---

## Introduction

Notre littérature patoise jurassienne n'est pas riche et il faut le déplorer. C'est que les conditions modestes, pour ne pas dire précaires, dans lesquelles a vécu notre peuple ne lui ont pas permis de se livrer à de hautes spéculations intellectuelles. Pourtant, une chose est remarquable: c'est que les rares auteurs qui ont écrit dans notre patois se sont surtout exercés dans la poésie. Tout le monde connaît le premier en date, sinon en importance, de nos poèmes du terroir: *Les Paniers*. Cette œuvre magistrale du curé de Courroux, F. Raspieler, publié par X. Kohler et F. Feusier, a paru en 1849, chez V. Michel, à Porrentruy.

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, soit à peu près à l'époque de la parution de cette satire et aussi de celle où fut publié le premier volume des *Coups-d'œil* de la Société jurassienne d'Emulation, un groupe de lettrés s'intéressait vivement à notre idiome. Alors, J. Thurmänn préparait une édition des *Paniers* qui, d'ailleurs, ne vit pas le jour. En 1845, A. Biétrix écrivait à Lausanne *Lai lattre de Bonfô*. La même année, — et même déjà auparavant — les frères Froté de Miécourt traduisaient Molière en patois pour le jour des Brandons.

Or, à la quatrième page de la couverture des *Paniers*, X. Kohler annonce la publication d'un *Recueil de morceaux choisis en patois de l'Ancien Evêché de Bâle*, lequel malheureusement, est resté manuscrit. Dans l'avis précité, X. Kohler dit entre autres: « Ce *Recueil* est destiné à servir de suite au poème des *Paniers*. Il renfermera toutes les pièces citées dans l'*Etude littéraire* qui précède l'ouvrage du curé Raspieler et plusieurs autres poésies, complètement inédites, tant anciennes que contemporaines ».

La *Petite pièce à la sainte Vierge* devait précisément figurer dans cette nouvelle publication de X. Kohler. Cela ressort d'un passage de l'*Etude littéraire* qui sert de préface aux *Paniers*. Nous y lisons, en effet, ceci: « Ici se termine notre travail; nous touchons à l'époque contemporaine de nos jours où l'idiome roman a eu de dignes interprètes. L'esprit religieux a inspiré la charmante pièce à la Vierge de M. Lachat, et la chanson est trop en vie pour songer à mourir de longtemps...».

Depuis, ce petit poème est resté dans son carton. Il y a quelques années, la Commission de l'Ecole cantonale eut la bonne fortune d'acquérir les manuscrits appartenant à la famille de feus Xavier et Adrien Kohler. C'est là que nous avons retrouvé cette poésie d'une naïveté si touchante, qui méritait d'être tirée de l'oubli et dont l'existence nous avait été signalée par M. le professeur Tappolet de l'Université de Bâle.

On en lira plus loin le texte intégral et la traduction littérale que nous en avons faite. Mais quel en est l'auteur? Elle est signée simplement: Latschat (traduction patoise de Lachat). On se demandera de quel Lachat il peut s'agir. Il semble que deux personnages de ce nom peuvent entrer en cause: Mgr Eugène Lachat, devenu Evêque de Bâle et dont on connaît les tribulations pendant la malheureuse période du *Kulturkampf*. Né à la ferme de Montavon, dans la commune de Réclère, le 14 octobre 1819, il commença ses études à Besançon sous la direction de son frère ainé, François. Un peu plus tard, il séjourne à Rome où il est ordonné prêtre en 1842 et il s'adonne d'abord au ministère des missions. C'est en cette qualité que nous le trouvons au sanctuaire des Trois-Epis, en Alsace, en 1844. Nommé curé de Grandfontaine en 1850, il est appelé à Delémont en 1855 comme curé-doyen. Enfin, il est élu évêque de Bâle le 26 février 1863. Les événements de 1873-1874 sont bien trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rapporter ici.

L'autre personnage du nom de Lachat que l'on peut supposer être l'auteur de la *Petite pièce* est François, le frère de l'évêque,

### Texte patois

#### Petette piece en l'honneur d'lè Sainte Vierdje

C'était deins le tietschi, le pus bé, le moyoux,  
Que vétiin nos vey'djens contents et binheyroux.  
Li d'vein tot se trovè, les fruts et le maindjétre <sup>1)</sup>  
Et djemais le tschitemps <sup>2)</sup> n'èvet y'ogè parétre.  
5 Djemais lè malaidie et che pô qu'lè sottè  
En yos seidjes piaigis le troubie èvèt portè,  
Taint d'y temps qu'è 'serint et braives et peu seidjes,  
Le bon Dû <sup>3)</sup> les leichèt deins ses bels hermiteidjes,  
Car et <sup>4)</sup> yos aivèt dit que n'dèvinpe meuri.  
10 Mains le diel les seitscheint dedein ci lieue χeuri <sup>5)</sup>  
Bisquèt et p'enreidjèt de les faire et tschessie;  
Car son ordieu l'èvèt fait et traqué di cie.  
Or po les debatschie et se tscheindje en serpent,  
Graipoine chur in aibre 'et prend enn'pomme en sei dent.  
15 Peu yos dit comm'çoci: pourquoi, fos que vos étes,  
Ne tieut'vos pe ces fruts que pendent tchu vos tétes?

dont il vient d'être question. C'était un lettré distingué qui a laissé de nombreux ouvrages, surtout en matière religieuse, tels que la traduction de la *Symbolique* de Mœhler, celle de la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin et surtout une édition remarquable des *Oeuvres complètes* de Bossuet reconnue pour la meilleure.

A défaut d'indication précises, il n'est pas possible de dire exactement lequel des deux frères a écrit notre petit poème. Toutefois, étant donné son caractère religieux, nous penchons plutôt pour l'évêque. En lisant ces vers, on sera frappé d'y trouver quelques mots d'origine *vadaise* et c'est là encore une indication qui nous confirme dans notre idée. On sait, en effet, que la famille Lachat est originaire de La Scheulte, au Val Terbi, et il est très probable que l'auteur de la *Pièce* a connu le patois surtout par ses parents.

Quelques mots encore sur le poème lui-même. Il compte, ainsi qu'on peut le constater, 60 vers alexandrins. C'est le récit de la chute de nos premiers parents et leur expulsion du paradis terrestre, puis la rédemption de l'humanité par Jésus-Christ et sa mère, la sainte Vierge. Cette poésie est écrite sans prétention, comme il convient au sujet traité.

Le texte du manuscrit est donné tel quel, avec sa « graphie » peu uniforme. Quelques notes sont ajoutées qui faciliteront la lecture et la compréhension du texte. Nous aimons à croire que nos concitoyens, amis du passé jurassien, trouveront du plaisir à lire cette modeste contribution à notre patrimoine littéraire.

*F. Fridelance et G. Amweg.*

---

### Traduction française

#### Petite pièce en l'honneur de la Sainte Vierge

C'était dans le jardin le plus beau, le meilleur,  
Que vivaient nos vieilles gens contents et bienheureux.  
Là tout se trouvait, les fruits et les aliments,  
Et jamais la disette n'avait osé y paraître.  
5 Jamais la maladie, aussi peu que la sottise,  
En leurs sages plaisirs le trouble (n')avait porté.  
Tant qu'ils seraient et braves et puis sages,  
Le bon Dieu les laissait dans ces beaux hermitages;  
Car Il leur avait dit qu'ils ne devaient pas mourir.  
10 Mais le diable, les sachant (de) dans ce lieu fleuri,  
Bisquait et (puis) enrageait de les faire (à) chasser;  
Car son orgueil l'avait fait (à traquer) chasser du ciel.  
Or, pour les débaucher, il se change en serpent,  
Grimpe sur un arbre et prend une pomme en sa dent,  
15 Puis dit comme ceci: « Pourquoi, (fous) sots que vous êtes,  
Ne cueillez-vous pas ces fruits qui pendent sur vos têtes? »

- Nos djens y répongent: je <sup>6)</sup> po chur nos n'og'rins:  
Poech'que Dû nos eit dit qu'atrement nos muerins. —  
Vos n'velelle meuri, main vos sèrais comme Due;
- 20 En diaint ces mots, et tend lè pomme défendue.  
Eve sedu lè prend et se leiche trompê;  
En son ann'qu'était lis elle en beye eine pê,  
Les voili que maindjent; mains tot content <sup>7)</sup> yote euye,  
S'œuvre et pe reconiâ de lè serpent le breuye.
- 25 Et se voyent tot nus sains que rent les boetschét,  
Et ritent se koitschi tschétiun drie in boetschét.  
Mains l'bon Dû lés et vus, et vin, pe les demainde,  
Voites, yos dit-et, qu'èvos fait d'mé commainde? <sup>8)</sup>  
Ingrats, gulos, mit'neint que vos n'eipe craiyu, <sup>9)</sup>
- 30 Vos n'bot'rais pu les pieds lèvou vos ète èyu: <sup>10)</sup>  
Car vos en pètschirais; en lè schwou de vos coe  
Vos maindjerais vot'pain; vos s'rais pris pè lè moe! —  
Et yos diet qu'et l'èrint tos les mas qu'en voit ci;  
Et peu diet à serpent le décret que voici:
- 35 « Po tè punition te t'trinn'ré tschu lè painse;  
« En toi djemais lè fenne airait pu de fiaince; <sup>11)</sup>  
« Enne haine éternelle entre vos doux serè  
« Et lè ruse djemais lè rotè ne porè.  
« De son robischte <sup>12)</sup> pied elle t'écayré <sup>13)</sup> lè tête.
- 40 Voili ço qu'et diaingnî cette infernale bête,  
In tschétiun seidje bin pè ço qu'yè recontè  
Tiu peut étre ste fenn'que nos ein rapportè.  
Ça donc lè sainte Vierdje, eine douce et boinn'mére  
Qu'aifin de répaigi le bon Dû notre pére
- 45 Que nos petschés sains nombre aivint taint irritè,  
Veut nos bëyi son fé qu'a monde elle et botè,  
Son fé qu'elle é conçu sains râtè d'étre pure,  
Son binaimè qu'elle voit meuri deins lè torture,  
Se tscherdgî de nos mâs et meuri tschu lè croux
- 50 Po nos euvri le cie et nos fair' binheyroux.  
O vos tos, en voyant in chè gros sacrifice,  
Faites-vos in piaigi de vivre en son service.  
Venis tos, retsche et poer, venis stoks <sup>14)</sup> et saivants  
Et maleite et voiri, vos étes ses afains.
- 55 De vos faire d'y bin elle n'a p'enco sole,  
Elle récompense à doubie eine petette obole;  
Le mois de may s'eppretsch', ça son mois favori,  
Çâ tiaint elle ô le pus les veux qu'en veut y' euffri.  
Et bin donc, mes aimis, po bin le commencie
- 60 Demaindens le secot de ste reine di Cie.

Nos gens lui répondent: « Eh! pour sûr, nous n'oserions:  
Parce que Dieu nous a dit qu'autrement nous mourrions.

— Vous ne mourrez pas, mais vous serez comme Dieu. »

20 En disant ces mots, il tend la pomme défendue.

Eve séduite la prend et se laisse tromper;  
A son époux qui était là elle en donne une part.  
Les voilà qui mangent; mais aussitôt leur œil  
S'ouvre et puis reconnaît du serpent la tromperie.

25 Ils se voient tout nus sans que rien les couvre,

Ils courent se cacher, chacun derrière un buisson. [tienne]  
Mais le bon Dieu les a vus, il vient, puis les demande (ques-  
« Voyez, leur dit-il, qu'avez-vous fait de mon commandement?  
Ingrats, goulus, maintenant que vous n'avez pas obéi, [(défense)

30 Vous ne mettrez plus les pieds là où vous avez été:

Car vous en sortirez; à la sueur de votre corps  
Vous mangerez votre pain; vous serez pris par la mort! —  
Il leur dit qu'ils auraient tous les maux qu'on voit ici;  
Et puis dit au serpent le décret que voici:

35 « Pour ta punition tu te traîneras sur le ventre; (panse)

« En toi jamais la femme (n')aura plus de fiance;  
« Une haine éternelle entre vous deux sera  
« Et la ruse jamais l'ôter ne pourra.  
« De son robuste pied elle t'écrasera la tête ».

40 Voilà ce qu'a gagné cette infernale bête.

Un chacun sait déjà bien, par ce que j'ai raconté,  
Qui peut être cette femme que nous avons rapportée (citée)  
C'est donc la sainte Vierge, une douce et bonne mère  
Qui, — afin d'apaiser le bon Dieu notre père,

45 Que nos péchés sans nombre avaient tant irrité, —

Veut nous donner son fils qu'au monde elle a mis,  
Son fils qu'elle a conçu sans cesser d'être pure,  
Son bien aimé qu'elle voit mourir dans la torture,  
Se charger de nos maux et mourir sur la croix

50 Pour nous ouvrir le ciel et nous faire (rendre) bienheureux.

O vous tous, en voyant un si grand sacrifice  
Faites-vous un plaisir de vivre à son service.  
Venez tous, riches et pauvres, venez ignorants et savants,  
Et malades et guéris, vous êtes ses enfants,

55 De vous faire du bien elle n'est pas encore lasse,

Elle récompense au double une petite obole;  
Le mois de mai s'approche, c'est son mois favori,  
C'est quand elle entend le plus les vœux qu'on veut lui offrir.  
Et bien donc, mes amis, pour bien le commencer

60 Demandons le secours de cette reine du Ciel.

*Lachat.*

## NOTES

- <sup>1)</sup> *Lè maindjétre* = ce que l'on mange, la « mangeaille », les aliments, la nourriture, les vivres. *Maindjéte* est plus fréquent dans nos patois.
- <sup>2)</sup> *Le tschitemps* = le cher temps, la disette. C'est le *tchietchan* des Ajoulots.
- <sup>3)</sup> *Dû* pour *Due*, à cause de la mesure des vers de douze syllabes.
- <sup>4)</sup> On verra que, dans le texte, *et* indique tantôt la conjonction *et*, tantôt la préposition *à*, tantôt le verbe *a* ou les pronoms *il* ou *ils*.
- <sup>5)</sup> *χeuri*: la lettre *χ* indique ici un son patois inconnu en français; c'est le son *ch* dans l'allemand *ich*; il correspond au *cl* et au *fl* français.
- <sup>6)</sup> Lire: *yê!* = hé ou eh! Interjection exprimant la surprise, l'étonnement et qui s'entend surtout dans la Vallée.
- <sup>7)</sup> *Tot content* = tout comptant, aussitôt, tout de suite, sur le champ.
- <sup>8)</sup> *Commainde* = (commande), commandement, ordre, et aussi défense.
- <sup>9)</sup> Le verbe *craire* = croire et aussi obéir.
- <sup>10)</sup> *Èyu* = forme vadaise, l'ajoulot dit *aivu*, été et eu.
- <sup>11)</sup> *Fiaince* = fiance, confiance.
- <sup>12)</sup> *Robischte*, autre forme de *robuschte* = robuste.
- <sup>13)</sup> *Ecaχré*: voir note 5, au sujet de *χ*. Cf. le *ch*, son équivalent de la Vallée et de la Montagne.
- <sup>14)</sup> C'est l'allemand *Stock*. Nos patois l'emploient pour désigner l'enclume carrée du cloutier et, au figuré, dans le sens de souche, bûche, nigaud, sot, « âne », ignorant, etc.

